



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Trois Maraîchage

Lettre d'information
aux maraîchers des
Bouches-du-Rhône

N°88
JULIN 2024

- P 2 **Edito**
par Jean-Pierre Perez
- P 3 **Brève du mois**
Visite d'Essais légumes
au CTIFL de Balandran
- P 4 **Actualités techniques
et phytosanitaires**
- P 5 **CETA de Saint Martin de Crau**
L'importance de l'interculture
dans les serres de tomate
- P 6 > 9 **APREL**
Bilan du projet AGRECOMEL · 2019-2023
Gestion des bioagresseurs en culture
de melon sous abri
- P 10 **Climaterra :** comment adapter son exploitation
maraîchère au changement climatique ?
- P 11 **Annonces · Agenda**



FDCETAM 13
Les CETA maraîchers



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
PARTENAIRE DE VOS PROJETS



L' incompréhension est vive dans nos rangs à l'annonce de la pleine mise en application de l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des pollinisateurs lors de l'utilisation des produits phytosanitaires ! Une nouvelle fois, notre pays cède à la tentation de la surtransposition...

Par une décision du 26 avril 2024 et malgré la mobilisation de la profession agricole, le Conseil d'État vient en effet de réduire largement la liste des cultures considérées comme non attractives pour les pollinisateurs. Bien que la protection des abeilles soit évidemment un sujet prépondérant, il ne faut pas oublier les réalités du cycle de production et les aléas qu'il subit. Cette nouvelle réglementation va une nouvelle fois compliquer notre quotidien de manière insupportable ! En plus des longues heures passées sur nos exploitations et dans nos cultures, c'est désormais maintenant la nuit que nous pourrons être amenés à effectuer les traitements indispensables à notre production !

Ainsi, pendant la floraison, nous ne pourrons plus traiter nos cultures que durant les deux heures précédant et durant les trois heures suivant le coucher du soleil. Tous les types de produits sont concernés, insecticides, acaricides, herbicides et fongicides, ainsi que les adjuvants. Aucune exception n'est prévue pour les produits de biocontrôle, les produits à faible risque ou ceux autorisés en agriculture biologique. Les seules exemptions concernent les produits d'éclaircissage, les préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP), ainsi que les pièges et diffuseurs de phéromones.

Des avancées ont certes été obtenues à l'exemple de la mise en place d'un plan pollinisateurs, d'exemptions aux contraintes horaires pour les traitements sous serre, contre les insectes exclusivement diurnes ou encore dans le cadre de la lutte obligatoire. Des progrès technologiques viendront également pour réduire l'exposition des pollinisateurs...

Sans surprise, bien des combats demeurent néanmoins à mener sur le sujet des phytos... La réciprocité et la compensation de nos pertes dans le cadre de la mise en place des zones de non-traitement, la réciprocité à l'international pour n'en citer que quelques-uns...

Nous comptons sur vous pour faire nombre. Vous pouvez compter sur nous pour défendre, pied à pied, les revendications légitimes de nos filières !



Jean-Pierre Perez

*Élu Chambre d'agriculture
en charge du Pôle Développement technique
de l'entreprise et du Pôle maraîchage*

VISITE D'ESSAIS LÉGUMES AU CTIFL DE BALANDRAN



Brève

Des techniciens, conseillers et producteurs se sont retrouvés au CTIFL de Balandran, le 16 mai, pour **échanger sur les résultats des essais en cours menés par le CTIFL**. Raphaël Tisiot, ingénieur au CTIFL, a organisé avec ses collègues les différents ateliers "maraîchage" qui se déroulaient en serre et en salle.

BENJAMIN GARD A PRÉSENTÉ DES ESSAIS DE DÉVELOPPEMENT DES OUTILS DE PBI :

- Évaluation d'une stratégie combinant le lâcher massif d'œufs de chrysopes et l'implantation de bandes fleuries en serre pour le contrôle des **pucerons** sur laitue.
- Développement d'une stratégie de biocontrôle « push-pull » pour lutter **contre les thrips** en culture de poivron sous serre à l'aide de médiateurs chimiques attractifs et répulsifs.
- Évaluer l'impact de la réduction de l'azote sur la **régulation du puceron** en culture de fraise hors-sol.

JUSTINE GARNODIER A PRÉSENTÉ LES DIFFÉRENTS ESSAIS RÉALISÉS SUR FRAISE :

- Évaluation de variétés de **fraises hors sol chauffé et à froid** pour connaître les périodes de plantation, le rendement, la qualité gustative et la sensibilité aux maladies.
- Essai **d'adaptabilité de variétés de fraisier** face au **changement climatique** en mesurant l'impact du changement climatique sur l'initiation florale, la dormance des plants, le rendement et la qualité des fruits.
- **Éclairage photosynthétique LEDs** : essais sur les variétés Cléry et Charlotte pour analyser l'impact de trois matériels d'éclairage sur le comportement et le rendement des deux variétés.

MARGAUX KERDRAON A PRÉSENTÉ DEUX PROJETS EN MELON :

- Évaluer le comportement de **2 variétés de melon** soumises à des **stress hydriques** et l'efficacité des sondes capacitatives et autres capteurs.
- Évaluation de la **résistance aux bioagresseurs** et comportement en système de culture à bas niveaux d'intrants (produits phytosanitaires, eau et azote) de plusieurs variétés de melon avec l'objectif de maintenir les performances agronomiques, environnementales et économiques.

JULIETTE PELLAT A PRÉSENTÉ LES RÉSULTATS DE 2 EXPÉRIMENTATIONS SUR LE SOL :

- **Projet MSV** : étude de l'impact de la réduction du travail du sol couplée ou non à des apports de matières organiques sur la fertilité du sol
- Étude de différents **composts de fumiers** sur la productivité d'une culture de **courgette biologique** et sur la fertilité biologique du sol.

Les détails des différentes visites sur le site du CTIFL : www.ctifl.fr/retour-en-images-visite-d-essais-legumes-et-arboriculture

Diana Medina Nieto
conseillère maraîchage
06 33 11 55 30
d.medina@bouches-du-rhone.chambagri.fr





ACTUALITÉS TECHNIQUES ET PHYTOSANITAIRES

Cet article vous informe des actualités non exhaustives sur les produits phytosanitaires. Avant toute utilisation, lire attentivement les étiquettes et respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mis à jour. **Consulter le site www.ephy.anses.fr.**

► MODIFICATION

- **LUNA SENSATION OU LUNA XTEND** (fluo-pyram et trifloxystrobine) : certains usages plein champ sont retirés dont la fraise. Le produit devient utilisable sur fraisières uniquement sous abri fermé à partir du 17/10/2025.
- **KENJA OU KRYOR** (Isofétamide) : les usages sont étendus aux cucurbitacées à peau comestible, poivron, tomate et aubergine, uniquement sous abri, contre pourriture grise et sclerotinia.

► AUTORISATION PROVISOIRE

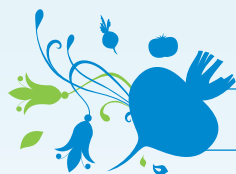
- **SHIRUDO** (Tébufenpyrade) : autorisation provisoire de 120 jours comme traitement acaricide de la fraise sous serre fermée. Application **obligatoire** avec un automate. L'autorisation de mise sur le marché est délivrée du 04/05/2024 au 31/08/2024.
- **SUCCESS 4 OU MUSDO 4 OU NEXSUBA** (Spinosad) : autorisation provisoire de 120 jours comme insecticide sur asperge. L'autorisation de mise sur le marché est délivrée du 16/05/2024 au 13/09/2024.
- **BENEVIA** (Cyantraniliprole) : autorisation provisoire de 120 jours en tant qu'insecticide pour laitues, fève fraîche, chicorées production de racines et tomate. L'autorisation de mise sur le marché est délivrée du 22/05/2024 au 19/09/2024.

► RETRAIT

- **MOVENTO** (Spirotetramat) : Expiration de la matière active 30/04/2024. Délai pour la vente et la distribution : 30/10/2024. **Délai pour le stockage et l'utilisation : 30/10/2025.**
- **VERTIMEC PRO** (Abamectine) : L'AMM est arrivée à échéance le 31 mars 2024, en l'absence de soutien pour son renouvellement elle a été retirée. Les dates limites pour la vente et la distribution sont fixées au 30 septembre 2024 et pour le stockage et l'utilisation des stocks au 30 septembre 2025.



L'IMPORTANCE DE L'INTERCULTURE DANS LES SERRES DE TOMATE



CETA



*Dans les serres hors sol, les cultures d'hiver seront bientôt concernées par le nettoyage et la désinfection des structures. **L'interculture est un moment clé de la saison** à ne pas négliger. Certaines mesures peuvent aussi être appliquées dans les abris cultivés en sol dans la mesure du possible.*

▶ LES ENJEUX SANITAIRES

▼ VIRUS

Nous sommes dans une phase d'émergence du **virus ToBRFV** dans la région et il ne faut pas écarter la possibilité de finir avec une culture porteuse du virus car certains symptômes peuvent passer inaperçus ou être facilement confondus. Après retrait des déchets végétaux, la phase de lavage avec un détergent habituel est une étape très importante puisqu'elle permet de retirer le maximum de matière organique pouvant servir de support au virus, avant l'étape de désinfection. Pour plus de détails, un protocole sanitaire spécifique est disponible.

▼ RAVAGEURS

En culture de tomate les retraits récents de certains produits phytosanitaires obligent à revoir les stratégies de lutte. Parmi les ravageurs à risque on peut citer les **acariens** et l'**acariose bronzée** qui peuvent provoquer des dégâts conséquents. Les acariens sont capables d'hiverner et de se conserver dans les structures de l'abri mais aussi sur des adventices. On peut également citer la **cochenille** qui peut se loger au niveau des goutteurs, gouttières, poteaux...

▶ LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION

Il faut nettoyer à haute pression les vitres, les structures, les rails, l'écran thermique, les filets, les gouttières (y compris dessous



Serre vide

les gouttières), les goutteurs... et également le matériel, rien ne doit être laissé de côté.

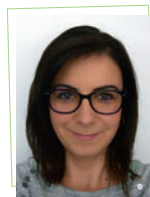
Il faut éliminer les adventices que ce soit à l'intérieur et dans les abords de serres car elles peuvent héberger des virus ou des ravageurs.



La désinfection viendra conclure cette étape de nettoyage mais il faut bien garder en tête qu'**une bonne désinfection ne peut avoir lieu que dans une structure ou sur du matériel bien nettoyé**.

Aurélie Coste

CETA de St Martin de Crau
06 11 97 29 68
ceta.stmartin@gmail.com





BILAN DU PROJET AGRECOMEL (DEPHY EXPE 2019–2023) GESTION DES BIOAGRESSEURS EN CULTURE DE MELON SOUS ABRI

La production de melons en France présente un intérêt économique majeur dans la filière fruits et légumes. La production de melon, comme l'ensemble de la filière agricole, fait face à de nombreux enjeux et doit répondre aux attentes sociétales, réglementaires et environnementales notamment au travers de la réduction de l'utilisation d'intrants phytopharmaceutiques. C'est dans ce contexte que le projet AGRECOMEL a vu le jour dans l'objectif d'évaluer des leviers agroécologiques afin de concevoir des systèmes de cultures innovants en melon.

Le projet AGRECOMEL se compose d'un réseau de 6 sites à l'échelle nationale :

5 sites réalisent des essais en système de culture de plein champ. Pour l'APREL le site suivi est sous abri en rotation maraîchère.

▶ LES OBJECTIFS ET LES LEVIERS MOBILISÉS

Cet essai consiste à évaluer une stratégie de protection contre les principaux bioagresseurs en culture de melon sous abri, à savoir les pucerons, les acariens et l'oïdium. Des **objectifs** ont été fixés afin de d'évaluer la performance du système et la pertinence des leviers mobilisés :

- ▶ Réduire les intrants phytosanitaires
- ▶ Maintenir le rendement
- ▶ Maintenir la qualité des fruits
- ▶ Maitriser les coûts de protection

Les principaux leviers mobilisés dans le cadre du projet AGRECOMEL, sont :

1. L'utilisation de variétés présentant des résistances,

2. La mise en place de bande fleurie pour favoriser les auxiliaires indigènes
3. La mise en place de lâchers d'auxiliaires en préventif et curatif.

Les leviers sont mis en place selon des règles de décisions et les observations faites hebdomadairement. Afin de limiter le développement des bioagresseurs, il est choisi de travailler avec des variétés possédant le **gène Vat** qui confère une résistance intermédiaire à la colonisation par le puceron *Aphis gossypii* et possédant des résistances intermédiaires à l'oïdium. Pour favoriser l'installation des auxiliaires indigènes, des plantes de service sont plantées ou semées en bord de tunnel en amont de la culture de melon. Ces deux leviers préventifs permettent de limiter le recours à des actions curatives plus coûteuses comme les traitements de biocontrôle ou les lâchers d'auxiliaires. Sur les 5 années du projet, il n'y a pas eu de pression oïdium sur le site d'essai ce qui ne nous a pas permis de mobiliser les leviers contre ce bioagresseur et d'évaluer leur efficacité.

▶ FOCUS SUR LA GESTION DES RAVAGEURS

▼ GESTION DES PUCERONS

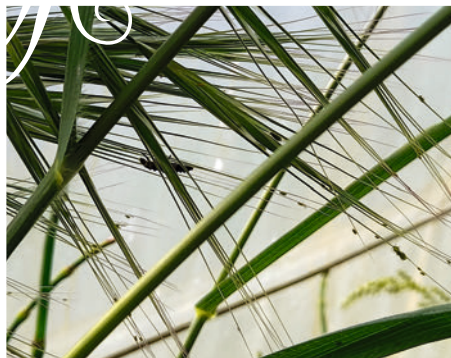
La stratégie pucerons repose principalement sur le **choix variétal**. En complément, le levier **biodiversité fonctionnelle** a été mis en place.

En 2019, l'implantation de plantes relais de *Gomphocarpus fruticosus*, afin de réaliser des lâchers du parasitoïde *Aphidius colemani*, a donné des résultats peu satisfaisants, avec de surcroît la difficulté d'approvisionnement. Ces plantes ont donc été abandonnées sur la suite du projet. Les années suivantes, la mise en place de plantes de service (blé, avoine, alysse maritime...) au pied des arceaux a présenté des résultats intéressants en fournissant précocement des proies de substitution (pucerons des céréales) ou des ressources en pollen et nectar afin de faciliter l'installation des ennemis naturels des pucerons : coccinelles, syrphes...

D'un point de vue temporel, l'implantation des plantes de service est réalisée avant la mise en place de la dernière culture d'hiver. Cette mise en place anticipée permet aux plantes de se développer en profitant des aspersion de la culture d'hiver, et ainsi pouvoir jouer leur rôle fonctionnel lors de l'arrivée des premiers pucerons sur la culture de melon. D'un point de vue spatial, la mise en place au pied des arceaux permet de ne pas empiéter sur la surface de production.

Les adventices peuvent également jouer le rôle de plantes de service comme observé en 2020. Il faut cependant veiller à ce que les pucerons hébergés ne passent pas sur les plants de melon, en effet en 2021 des pucerons (*Aphis fabae*) qui s'étaient développés en grand nombre sur les adventices se sont ensuite transférés sur les plants de melon.

Des lâchers complémentaires de parasitoïdes (*Aphidius colemani*) ou larves de coccinelles (*Adalia bipunctata*) ont été réalisés dans des contextes de forte pression. Mais ces lâchers restent onéreux et ne permettent pas de répondre à l'objectif de maîtrise des coûts de protection.



— Pucerons et larve de coccinelle —
sur les plantes de service (céréales)



— Foyer de pucerons sur melon —
avec larve et adulte de coccinelle

▼ GESTION DES ACARIENS

La stratégie acarien repose sur l'**arrachage** des parties touchées et des lâchers de ***Neoseiulus californicus*** : soit généralisé sur l'ensemble du tunnel en préventif, soit massif sur les foyers détectés.

En 2020, malgré des lâchers préventifs d'acariens prédateurs, un foyer s'est déclaré

et a commencé à s'étendre. Un lâcher massif d'acariens prédateurs ciblé sur le foyer, à raison de 1 000 individus/m², a été réalisé. Le foyer est resté actif pendant les deux semaines qui ont suivi le lâcher massif sans pour autant s'étendre. Puis l'intensité d'infestation a fortement diminué sur les 4 dernières semaines de culture. Seul un fruit a présenté des marques liées à l'attaque d'acariens. Ainsi le lâcher massif semble avoir permis de maîtriser et nettoyer le foyer. Cette solution demande une observation fine des cultures pour détecter les foyers relativement tôt et représente un coût non négligeable pour l'achat des auxiliaires.



————— *Foyer d'acariens sur melon* ———

► **BILAN**

	2019	2020	2021	2022	2023
RÉDUIRE LES INTRANTS PHYTOSANITAIRES					
Réduction d'au moins 60% de l'IFT hors biocontrôle par rapport à l'IFT de référence	Réduction 100% IFT hors biocontrôle	Réduction 100% IFT hors biocontrôle	Réduction 100% IFT hors biocontrôle	Réduction 100% IFT hors biocontrôle	Réduction 100% IFT hors biocontrôle
Non utilisation de produits CMR	Pas de CMR utilisé	Pas de CMR utilisé	Pas de CMR utilisé	Pas de CMR utilisé	Pas de CMR utilisé
MAINTENIR LE RENDEMENT DE LA CULTURE					
Perte de rendement maximale de 10% par rapport au rendement de référence	Perte de 15%	Perte de 3%	Pas de perte de rendement	Pas de perte de rendement	Pas de perte de rendement
MAINTENIR LA QUALITÉ DES FRUITS					
Taux de sucres moyen supérieur à 11° Brix	Brix moyen 15,9°	Brix moyen 13,7°	Brix moyen 13,8°	Brix moyen 14,6°	Brix moyen 14,0°
Aucun fruit sous 10° Brix (sur 20 mesurés)	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Minimum 60% de calibre 12 (800 à 1 150 g) et 11 (1 150 à 1 350 g)	36%	78%	78%	62%	89% (nouvelles classes de calibre)
MAÎTRISER LES COÛTS DE PROTECTION					
Maximum 2 fois les coûts de protection du système de référence	14,1 fois	5,1 fois	2,8 fois	3,8 fois	0,2 fois

————— **Tableau 1 : récapitulatif des objectifs et des résultats sur les 5 ans du projet** ———
 En vert l'objectif a été atteint. En rouge l'objectif n'a pas été atteint.

▼ CRITÈRE DE RÉDUCTION DES INTRANTS PHYTOSANITAIRES

Les deux objectifs fixés sur ce critère ont été **atteint chaque année** avec une réduction de l'IFT de 100%.

▼ CRITÈRE DE RENDEMENT

Concernant le maintien du rendement, l'objectif a été **atteint 4 années sur 5**. En 2019, des nouaisons tardives ont entraîné des petits calibres faisant chuter le rendement. La pression et la gestion des bioagresseurs n'est pas à l'origine de cet écart de rendement.

▼ CRITÈRE DE QUALITÉ DES FRUITS

Au niveau de la qualité, les objectifs relatifs au taux de sucre ont été **atteints tous les ans**. Pour le calibre, l'objectif n'a pas été atteint seulement en 2019 pour les mêmes raisons citées précédemment pour le critère de rendement.

▼ CRITÈRE DE COÛT DE PROTECTION PHYTOSANITAIRE

C'est le **critère pénalisant** du système mis en place. Le coût de la stratégie de protection doit être au maximum le double du coût de protection de la référence régionale. Pour respecter cet objectif, avec un système de référence basé uniquement sur l'usage de produits phytosanitaires, **aucun lâcher d'auxiliaires** ne peut être envisagé dans le système testé. En 2023, aucun lâcher n'a été réalisé, ce qui explique le fait que ce soit la seule année où l'objectif a pu être atteint.

Globalement le système, évalué sur 5 ans, du projet a **donné satisfaction au vu de ses résultats**. Le point d'amélioration repose sur le coût de la protection avec des lâchers d'auxiliaires qui sont plus coûteux que l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Le levier variétal est la pierre angulaire de la stratégie.

Dans les cas de pression faible, les gènes de résistances (Vat pour le puceron, oïdium...) permettent de maintenir les pressions à des niveaux non préjudiciables pour la culture sans avoir d'intervention à faire. L'utilisation de la biodiversité indigène pour maîtriser la pression en ravageurs est non négligeable en termes d'économie mais demande des aménagements (bande fleurie avec plante de service ou adventices/plantes spontanées) à faire plusieurs mois avant l'implantation de la culture et un entretien afin de garder une zone refuge pour les auxiliaires.

► POUR ALLER PLUS LOIN...

Le projet **COCOMEL** (France AGRIMER 2024-2026) vient de débuter et s'inscrit dans la continuité d'AGRECOMEL. **Pour ce nouveau projet, l'objectif est d'aller plus loin dans :**

1. la conception d'itinéraires culturaux innovants en intégrant les volets eau, fertilisation et produits phytosanitaires
2. la diffusion des résultats en intégrant des organisations de producteurs parmi les sites d'expérimentations dans les 3 bassins de production. Il permettra également d'étudier le rôle du choix variétal dans les stratégies bas intrants en comparant plusieurs variétés au sein de chaque essai.



Ce projet est financé par le programme DEPHY ECOPHYTO et est en collaboration avec les stations expérimentales ACEPL, CTIFL, SUDEXPE, CEFEL, INVENIO et APREL.

RÉDACTION

Aurélie Rousselin et Antoine Dourdan,
chargés.es d'expérimentation APREL
rousselin@aprel.fr et dourdan@aprel.fr



CLIMATERRA : COMMENT ADAPTER SON EXPLOITATION MARAÎCHÈRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Découvrez *Climaterra*, une initiative de la Chambre d'Agriculture France **pour aider les exploitations agricoles à faire face au changement climatique**. L'objectif est simple : fournir des **solutions pratiques et personnalisées** aux agriculteurs et les aider à les mettre en œuvre.



Le changement climatique dans les Bouches-du-Rhône affecte déjà et continuera d'affecter les **systèmes maraîchers**. L'augmentation des températures et le changement des régimes de précipitations impactent directement la **croissance** des plantes, la **qualité** des récoltes, la dynamique des **bioagresseurs**, les **cycles de cultures**, les **besoins en eau** et le **fonctionnement global** des exploitations agricoles¹.

Pour répondre à ces enjeux, diverses **pistes d'adaptation** existent : variétés **résistantes** à la sécheresse et à la chaleur, adoption de techniques comme l'**ombrage**, l'**intégration d'engrais verts** et la **couverture du sol**. Des investissements en équipements peuvent aussi représenter un levier : **protection physique** contre les ravageurs, **amélioration des abris** pour mieux maîtriser le climat.

Avec **Climaterra**, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône s'engage à vous

accompagner gratuitement en vous proposant des **sessions d'information**, des **diagnostics personnalisés** et des **accompagnements** adaptés à votre exploitation. En participant à ce projet, vous rejoignez un réseau dynamique d'échanges et d'innovations. Le diagnostic de vulnérabilité permettra d'identifier les actions à mettre en place selon les **projections climatiques spécifiques** à votre exploitation. Si vous souhaitez aller plus loin, vous pouvez aussi bénéficier d'un **accompagnement personnalisé** afin de **concrétiser votre plan d'action**.

REJOIGNEZ-NOUS

Rejoignez-nous dès aujourd'hui pour bénéficier **gratuitement** de cet accompagnement et rendre votre exploitation maraîchère plus résistante au changement climatique. Pour manifester votre intérêt, répondez à ce sondage : <https://bit.ly/climaterra>

Contact

Maryam Bouihed

Conseillère Eau et Environnement
07 64 40 96 73 - m.bouihed@bouches-du-rhone.chambagri.fr

¹ Comment identifier les impacts du changement climatique sur les systèmes maraîchers et les pistes d'adaptation ? Outils opérationnels et premiers résultats appliqués aux systèmes maraîchers du sud de la France. **Léa Husson, Amélie Lefèvre**



ANNONCES

- **Vend** caisse de camion frigo positif et négatif mixte 380v/moteur diesel 10 palettes hauteur intérieure 2,25m
Tél. 06 50 10 32 92
- **Vend** pulvérisateur 1 000L
Tél. 06 66 68 31 26
- **Vend** 7 tunnels 7m x 70m. Démontés
Tél. 07 88 80 81 06



INFOS PRATIQUES TREIZ' MARAÎCHAGE :

Ce bulletin technique est réalisé par l'équipe des conseillers maraîchage de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, en partenariat avec les Ceta Maraîchers 13 et l'Aprel. Il est envoyé aux maraîchers du département des Bouches-du-Rhône par voie postale. Pour toute remarque, contactez-nous.



AGENDA

- **2 JUILLET APRÈS-MIDI**
VISITE DES ESSAIS VARIÉTAUX TOMATE ET CONCOMBRE SOUS ABRI
MIN de Châteaurenard (13)
Contact : 04 90 92 39 47
- **2 JUILLET**
PORTES OUVERTES ARBO (16H) ET MARAÎCHAGE (17H)
GRAB – Avignon (84)
Contact : www.grab.fr
- **4 JUILLET**
MATINÉE PORTES OUVERTES MELON ET PASTEQUE 2024
SUDEXPE – Mas de Carrière, 34590 Marsillargues
Contact : www.sudexpe.net

Chambre d'agriculture 13

Maison des Agriculteurs
22, Av. Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence

☎ 04 42 23 52 23

v.leroux@bouches-du-rhone.chambagri.fr
www.paca.chambres-agriculture.fr

APREL

Route de Mollégès RD 31
13210 Saint-Rémy-de-Provence

☎ 04 90 92 39 47

aprel@aprel.fr

FDCETAM 13

22, Av. Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence

☎ 04 42 23 52 23

v.leroux@bouches-du-rhone.chambagri.fr

METTRE UN PEU
de blé
DE COTÉ
ME PERMETTRA
d'en faire
POUSSER

NOUVEAU : LIVRET PROJET AGRI

Pour 1 € de Droits générés par les intérêts de votre épargne, ce sont 100 € de crédit à un taux préférentiel pour votre installation.

Dans les conditions et selon les limites indiquées au contrat Compte Sur Livret (CSL) PROJET AGRICOLE. Offre réservée aux personnes physiques. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier de prêt par votre Caisse régionale.

ca-alpesprovence.fr

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE - Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 25, Chemin des Trois Cyprès, 13097 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2 - 381976448 R.C.S. AIX-EN-PROVENCE - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07019231.



ALPES PROVENCE